permanent de la Chambre, c'est un autre stratagème de l'opposition visant à faire de l'obstruction pure et simple. (Applaudisse-

Votons donc immédiatement sur cet amendement afin de pouvoir accomplir quelque chose et faire ce dont nos mandataires nous ont chargés de faire en cette enceinte, c'està-dire travailler au bien de tous, et je crois qu'avec l'obstruction que l'on fait présentement, on ne fait rien de bien pour notre pays.

• (9.20 p.m.)

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, dès le début de mes observations, je voudrais faire remarquer que je n'ai pas l'intention de parler bien longuement.

Mon collègue de Hillsborough (M. Macquarrie) a fait une critique complète et constructive de la mesure et du fonctionnement du ministère des Postes, cet après-midi. Mais je ne puis faire autrement, monsieur l'Orateur, que de profiter de l'occasion pour exprimer les vues de mes commettants, en ce qui a trait au bill C-116.

Monsieur l'Orateur, la mesure dont nous sommes actuellement saisis peut avoir de graves conséquences, non seulement pour les contribuables de ma circonscription, mais pour ceux des autres, et je ne fais aucun cas des exhortations que vient de faire le député de Gaspé (M. Cyr) d'accorder l'appui à la mesure qui est actuellement à l'étude. Je crois que nous sommes ici pour veiller aux intérêts de nos commettants et, en exposant leurs vues, en faisant connaître leur opposition aux mesures proposées par le ministre, nous ne faisons que notre devoir.

Nous pourrions, comme bien d'autres, nous passer bien volontiers des conseils du député de Gaspé, parce qu'il change d'opinion un peu trop souvent. Alors qu'au cours de la semaine dernière, il menait la campagne contre son propre ministre, aujourd'hui, il s'aplatit et se fait le porte-parole de celui-là même qu'il combattait la semaine dernière. Monsieur l'Orateur, des conseils venant d'une personne aussi peu sérieuse doivent être jugés avec la même célérité qu'il voudrait nous voir adopter cette mesure. (Applaudissements)

M. Cyr: Monsieur l'Orateur, je désire porter à votre attention que lors de nos discussions de la semaine dernière, il n'a jamais été question du bill...

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

[Traduction]

[M. Cyr.]

vous plaît. On ne peut faire qu'un rappel au Règlement à la fois, et j'essaie d'écouter patiemment l'objection ou la prétendue objection du député de Gaspé.

[Français]

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, quel est le bien-fondé du rappel au Règlement?

M. Cyr: Monsieur l'Orateur, je désire vous faire remarquer que lors des discussions que nous avons eues les semaines précédentes, il n'a jamais été question de l'étude du bill C-116 avant que le ministre fasse sa déclaration...

[Traduction]

L'hon. M. Stanfield: Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement.

L'hon. M. Ricard: Pas pour cela.

[Français]

L'hon. M. Asselin: Le député qui vient de se lever n'a même pas dit à l'Orateur qu'il invoquait le Règlement et il pose la question de privilège. Qu'il reprenne donc son siège, n'ayant aucun motif d'invoquer le Règlement. Il retarde d'ailleurs le débat et l'adoption du bill.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) a la parole.

[Français]

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je m'accorde avec vous pour dire que l'honorable député de Gaspé n'était nullement justifié d'invoquer le Règlement et, comme mon collègue de Charlevoix vient de le dire, l'honorable député de Gaspé ne fait que retarder l'adoption d'un projet de loi qu'il voudrait voir passer à toute vapeur.

• (9.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, en présentant mesure législative, l'honorable ministre des Postes (M. Kierans) a référé, à 4 ou 5 reprises, à la société juste qu'il voulait voir s'établir au Canada. Il me semble que c'est au nom de la société juste que le ministre des Postes veut augmenter le tarif des postes, diminuer le service des postes et faire disparaître 1,500 emplois que des Canadiens occupent actuellement. Si c'est là la conception que se fait l'honorable ministre d'une société juste, à mon avis, il devrait reconsidérer ce qu'est une société juste et repenser ses projets pour l'avenir.

A titre d'ancien ministre d'un gouverne-M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le ment provincial, il est tout à fait juste, député aurait-il l'obligeance de s'asseoir, s'il compte tenu des aspirations que l'honorable